



CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ESPACE FIDÉLITÉ

Version en date du 11 juillet 2011

DEFINITIONS

Client : Toute personne physique ou morale, signataire des conditions contractuelles générales et particulières d'OVH SENEGAL pour tout service souscrit auprès de la société OVH SENEGAL. Le Client garantit être habilité aux fins des présentes et s'engage, le cas échéant, à n'utiliser les points fidélités qu'au bénéfice de la personne morale qu'il représente.

Espace fidélité : Espace dédié dans l'interface de gestion du Client permettant d'activer le mode de rétribution sous forme de points.

Hébergement mutualisé : Ressources techniques et moyens mis à la disposition du client par OVH SENEGAL lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet sur la plateforme d'hébergement OVH SENEGAL.

Nom de domaine : Nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites de toute personne physique ou morale.

Point : Il s'agit de la rétribution accordée par OVH SENEGAL aux Clients qui ont activé l'Espace Fidélité sur leur interface de gestion. La valeur est exprimée en points.

Plate-forme d'hébergement : Ensemble de matériels mis à disposition par OVH SENEGAL, nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne des sites Internet du client.

Serveur dédié : serveur loué par le Client qui en assure seul l'administration et répond au régime juridique applicable à l'hébergeur.

Web : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions contractuelles particulières, complètent les conditions contractuelles générales de services d'OVH SENEGAL, et ont pour objet de définir l'utilisation et le fonctionnement de l'Espace Fidélité du Client.

Le Client reconnaît expressément qu'OVH SENEGAL ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

Les présentes conditions contractuelles particulières prévaudront sur les conditions contractuelles générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents. Les présentes Conditions contractuelles particulières se cumulent avec les conditions contractuelles générales de services d'OVH SENEGAL.

Le simple fait d'activer l'Espace Fidélité en ligne vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions particulières.

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution de l'ensemble des obligations contractuelles prévues aux présentes.

ARTICLE 2 : MOYENS

Il appartient au Client d'activer par l'intermédiaire de son interface de gestion, son Espace Fidélité. Via une connexion Internet et au moyen de son interface de gestion, le Client peut accéder à tout moment à son Espace Fidélité.

ARTICLE 3 : ÉTENDUE DU SERVICE

Le programme de fidélité est proposé à l'ensemble des Clients de OVH SENEGAL, personnes physiques ou morales, sous réserve qu'ils disposent d'un compte client actif.

Le service Espace Fidélité est valable auprès de OVH SENEGAL ainsi que dans l'ensemble des filiales actuelles et à venir. Les points attribués par OVH SENEGAL ne peuvent être utilisés lors de paiements effectués auprès des filiales de OVH SENEGAL et inversement.

Dès l'activation de l'Espace Fidélité par le Client, toute nouvelle commande définitivement validée fera l'objet d'attribution de points fidélité. Les commandes antérieures à la validation de l'Espace Fidélité ne feront pas l'objet d'attribution de points.

Le Client ne peut transférer ou échanger de points entre ses différents comptes client.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

- 4.1.** Le Client ayant validé l'ouverture de son compte bénéficie de points attribués par OVH SENEGAL lors de l'envoi de factures correspondant à la souscription de nouveaux services sur le site OVH SENEGAL SENEGAL.com.
Chaque service souscrit se voit attribuer un nombre de points déterminé par OVH SENEGAL qui seront crédités sur l'Espace Fidélité du Client lors de l'envoi de la facture par OVH SENEGAL au Client.
- 4.2.** OVH SENEGAL se réserve la possibilité de modifier à tout moment le nombre de crédits attribués à chaque service souscrit par le Client, notamment dans le cadre d'offres promotionnelles ou de communications commerciales exceptionnelles...
- 4.3.** OVH SENEGAL se réserve le droit de procéder au retrait de l'ensemble des points attribués lors de la souscription de service lorsque le paiement effectué permettant l'attribution de ces points n'a pas été honoré par le Client.
- 4.4.** L'exercice du droit de rétractation, par le Client Consommateur, conformément aux dispositions légales et aux conditions contractuelles de OVH SENEGAL entraînera le retrait de l'ensemble des points attribués lors de l'envoi de la facture au Client par OVH SENEGAL.

Dans l'hypothèse de services souscrits à partir de ces points, OVH SENEGAL se réserve le droit de décompter les points de l'Espace Fidélité. Le Client pourra dès lors voir son Espace Fidélité présentant un solde débiteur correspondant aux points qui avaient fait l'objet de l'exercice du droit de rétractation.

- 4.5.** OVH SENEGAL est exonérée de toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes pouvant survenir à la suite d'anomalies dans le fonctionnement de l'Espace Fidélité, quelle que soit leur cause.
En cas de problèmes lors du crédit des points sur l'Espace Fidélité du Client, notamment en raison d'incidents techniques, le Client ne pourra en demander le crédit ni le remboursement sans avoir au préalable contacté OVH SENEGAL afin de lui faire part du problème technique rencontré. OVH SENEGAL après en avoir étudié les causes, informera le Client de la correction de son Espace Fidélité.
- 4.6.** Conformément aux conditions générales de service de OVH SENEGAL, il appartient au Client de prendre toute mesure visant à la préservation de ses identifiants et mots de passe permettant d'accéder à son interface de gestion.

En cas de perte ou de vol de ces informations, OVH SENEGAL ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des points effectuée depuis l'Espace Fidélité du Client. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ARTICLE 5 : Conditions d'utilisation des points

- 5.1.** Le Client peut utiliser les points collectés lors de la souscription de nouveaux services sur le site ovh.sn.

- 5.2.. Le Client représentant d'une personne moral garantit utiliser les points fidélités que pour le bénéfice de la personne morale qu'il représente et non en dehors de son mandat pour son bénéfice personnel.
- 5.3. Les points peuvent être utilisés par le Client pour l'ensemble des services proposés par OVH SENEGAL sans restriction.
- 5.4. Le Client est libre de payer tout ou partie du montant correspondant à sa commande par l'intermédiaire des ses points. Il peut utiliser tout moyen de paiement accepté par OVH SENEGAL pour compléter le montant correspondant à la commande effectuée.
- 5.5. Le Client peut consulter son capital de points à tout moment par l'intermédiaire de son interface de gestion dans la partie Espace Fidélité.
- 5.6. Les points obtenus par le Client doivent être utilisés dans les douze mois suivant leur attribution. Tout point non utilisé avant l'expiration de ce délai sera automatiquement supprimé et ne pourra être versé de nouveau sur l'espace fidélité du Client.
- 5.7. Chaque service souscrit se voit attribué un nombre de points définis par OVH SENEGAL, apparaissant sur la facture émise. Les points ne peuvent faire l'objet de remboursement ni de reversement sous forme de virement bancaire ou autre.
- 5.8. Le calcul des points est effectué à la seule discrétion d'OVH SENEGAL.

ARTICLE 6 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

- 6.1. Le Client a la possibilité de demander la fermeture de son Espace Fidélité par voie postale à l'adresse :

OVH SENEGAL
Avenue Abdoulaye Fadiga
Immeuble Lahad MBACKE
1^{ER} étage- Bloc B

Les points seront alors supprimés dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande de résiliation par le Client.

- 6.2.** OVH SENEGAL se réserve le droit de suspendre tout ou partie du service Espace Fidélité. OVH SENEGAL informera ses Clients de la suspension du service Espace Fidélité par courrier électronique, ou par tout autre moyen de communication. Le Client conservera son capital de points pendant trente (30) jours. À l'expiration de ce délai, les points ne pourront plus être utilisés lors de la souscription de nouveaux services.
- 6.3.** OVH SENEGAL se réserve la possibilité de supprimer tout point acquis de manière non légitime.

ARTICLE 7 : MODIFICATION

Les parties conviennent que OVH SENEGAL peut, de plein droit, modifier son service Espace Fidélité sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les présentes conditions contractuelles.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS GENERALES

8.1. Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes Conditions contractuelles particulières.

8.2. Intitulés

Les intitulés des articles des présentes Conditions contractuelles particulières ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions particulières sont régies par le droit sénégalais. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi sénégalaise, et d'autre part, des dispositions de la loi sénégalaise qui seraient contraires aux présentes conditions particulières.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige, les parties s'efforceront de bonne foi de trouver un règlement à l'amiable. Dans l'impossibilité de trouver un accord, les parties devront faire appel à la justice et compétence expresse est attribuée aux tribunaux de Dakar (Sénégal) statuant en matière commerciale, nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

Si, à la lecture de ces conditions particulières, le Client a des questions à poser, contacter OVH SENEGAL à l'adresse suivante :
Abdoulaye FADIGA - Immeuble Lahad MBACKE – 1er Etage, Bloc B BP : 50505 ou à l'adresse support@ovh.sn.

Le simple fait d'ouvrir en ligne son Espace de fidélité vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles particulières.